

# Les résultats définitifs de la session 2018 du diplôme national du brevet

Nouvelle-Calédonie

Mai 2019

Service études et prospectives

n° SEP - 04 -2019



# Sommaire

1.	79% d'élèves admis .....	3
2.	L'origine sociale et le retard scolaire marquent fortement la réussite à l'examen.....	3
3.	Des disparités territoriales importantes.....	4
4.	Le nombre de mentions « bien » et « très bien » progresse de 42%.....	5
5.	Huit candidats sur dix qui n'obtiennent pas le brevet continue dans la voie professionnelle.....	6

En 2018, les modalités d'évaluation du brevet ont évolué et 79% des candidats ont été admis (+0,3 points sur un an). Le taux de réussite demeure contrasté selon l'origine sociale et le retard scolaire : 92% des candidats issus d'un milieu très favorisé réussissent l'examen contre 71% des élèves issus d'une famille socialement défavorisée.

Cette année, les candidats scolaires sont évalués en cours de formation sur la maîtrise du socle commun dont les notes sont globalement plus élevées que les notes de contrôle continu de la session précédente.

Le nombre de mentions « bien » et « très bien » a par ailleurs progressé de 42%.

L'écart entre les résultats aux épreuves finales écrites et ceux relatifs au socle commun révèle des modalités d'évaluation en cours de formation différentes selon les établissements.

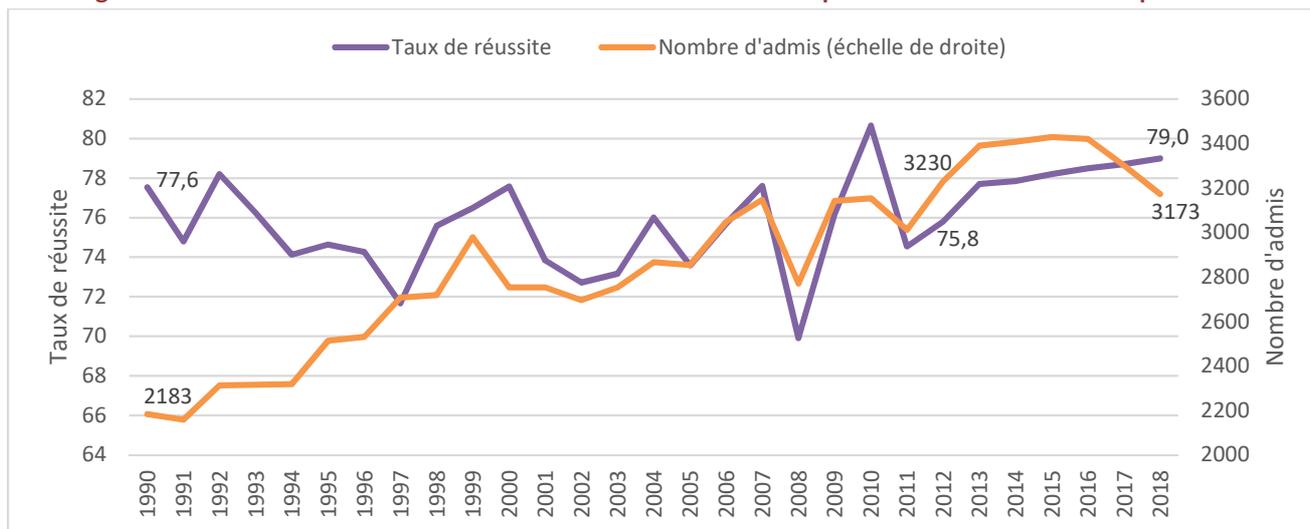
Près d'un quart des candidats ne se sont pas présentés ou n'ont pas obtenu le brevet. Parmi eux, huit candidats sur dix ont continué dans la voie professionnelle à la rentrée 2019.

## 1. 79% d'élèves admis

A la session 2018, 4 000 candidats se sont présentés à l'examen du diplôme national du brevet en Nouvelle-Calédonie et près de 3 200 d'entre eux ont été admis, soit un taux de réussite de 79%. Il progresse de 0,3 point sur un an et de 3,2 points depuis 2012 (figure 1). La réussite académique est supérieure de 9 points à celle de la Polynésie française mais inférieure de 7 points par

rapport à la Martinique, académies de référence au regard de l'origine sociale des élèves. Neuf candidats sur dix sont en série générale dont le taux de réussite atteint 79,6%. Dans la série professionnelle, où s'inscrivent les troisièmes en préparation professionnelle en lycée et la majorité des candidats individuels, le taux de réussite s'élève à 73,6%.

Figure 1 : Evolution du taux de réussite et du nombre d'admis au diplôme national du brevet depuis 1990



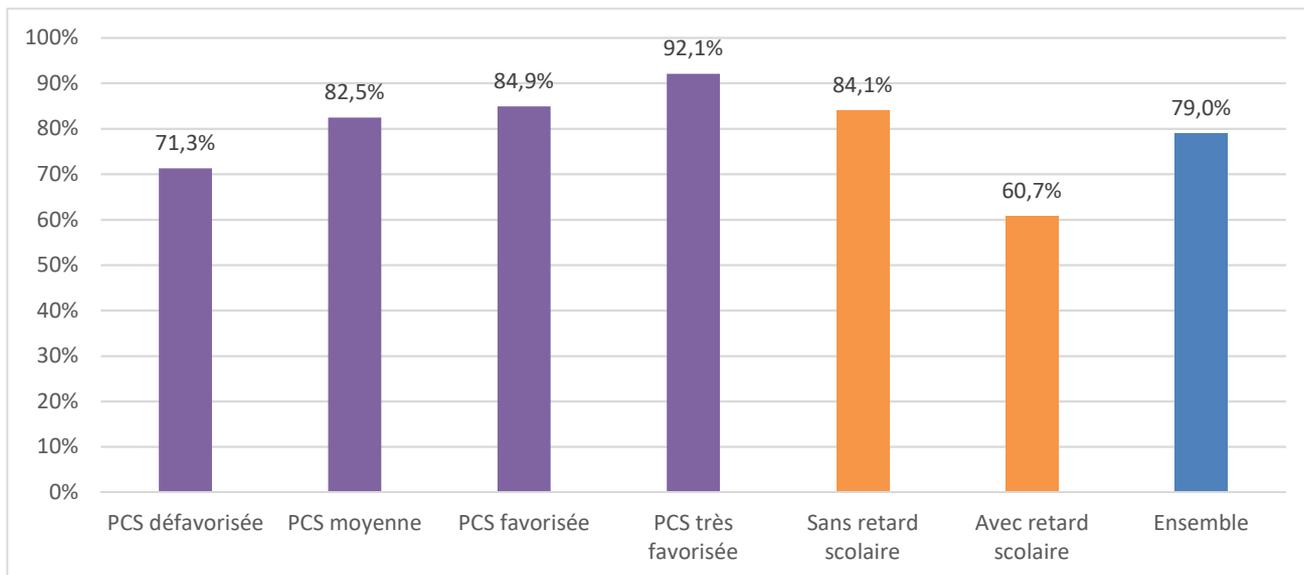
Source : Vice-rectorat/DGE – SEP – CYCLADES

## 2. L'origine sociale et le retard scolaire marquent fortement la réussite à l'examen

En 2018, un candidat issu d'un milieu défavorisé (*définition*) obtient le brevet dans 71% des cas contre 92% parmi les candidats d'origine très favorisée, soit 21 points d'écart (figure 2). Dans le détail des professions, les écarts sont plus importants : les candidats, dont le responsable est professeur ou de profession scientifique obtiennent le brevet dans 98% des cas. A l'opposé, parmi les candidats dont le responsable est au chômage ou sans activité professionnelle, seuls 68% sont admis. Certaines professions regroupées dans la catégorie « moyenne »

dans la typologie de l'éducation nationale ont des taux de réussite supérieurs à 90% (policiers et militaires, commerçants et assimilés). Les écarts selon le retard scolaire sont également importants : 84% des élèves qui n'ont pas redoublé obtiennent le diplôme contre 61% parmi les élèves ayant au moins un an de retard. Les différences de réussite observées selon l'origine sociale et le retard scolaire sont en partie liées : deux tiers des candidats ayant au moins un an de retard sont d'origine sociale défavorisée.

**Figure 2 : Taux de réussite au diplôme national du brevet selon l'origine sociale et la situation scolaire selon l'âge à la session 2018**



Source : Vice-rectorat/DGE – SEP – CYCLADES

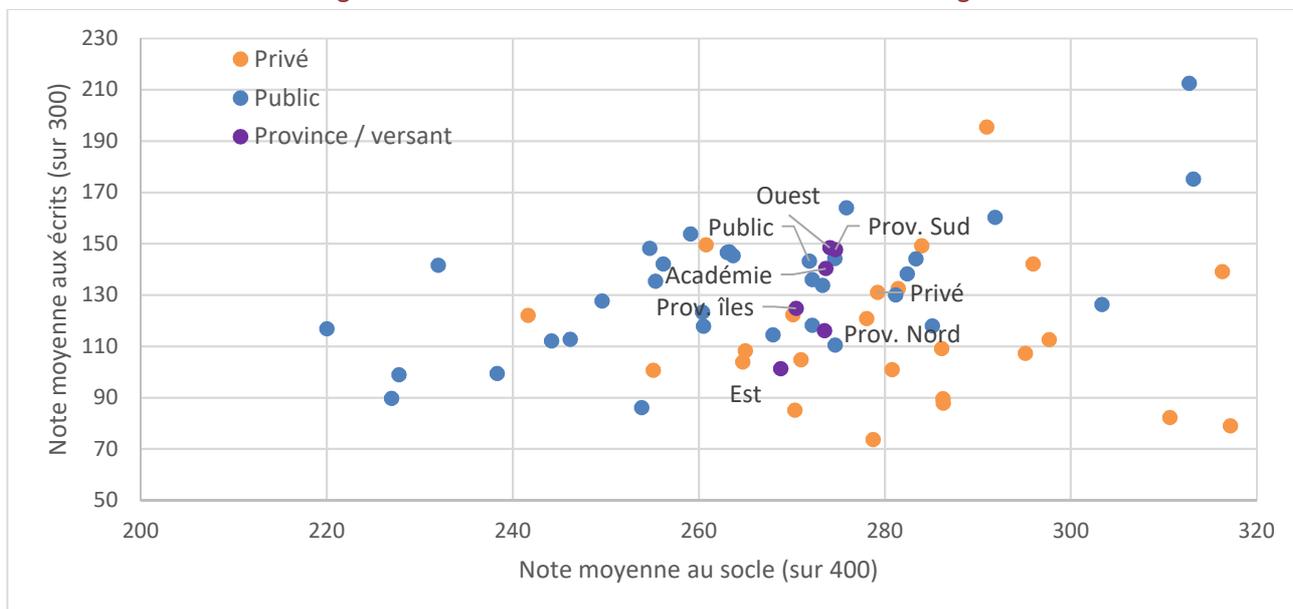
### 3. Des disparités territoriales importantes

Par province, le taux de réussite atteint 81,4% aux îles Loyauté, 79,3% en Province Sud et 76,3% en Province Nord. Les écarts de réussite sont plus marqués entre les deux versants de la Grand Terre : 80,1% d'admis sur le versant Ouest contre 70,5% sur le versant Est. Dans les collèges publics, le taux de réussite global est de 78,3% contre 82,6% dans les collèges privés sous contrat.

La réussite par collège varie de 43% à 100%. Par ailleurs, de fortes disparités s'observent dans les notations : pour

une moyenne comparable des candidats aux épreuves finales écrites, les résultats au socle peuvent être très variés (figure 3). L'écart entre les moyennes s'élève à 4,3 (sur 20) au niveau académique mais atteint 6,7 points dans les établissements situés sur le versant Est, 5,9 points dans la Province Nord, 5,2 points dans la Province des îles Loyauté, 5,2 points dans les établissements privés sous contrat contre 3,8 points d'écart en Province Sud et 4 points dans les établissements publics.

**Figure 3 : Les résultats au socle et aux écrits dans les collèges**



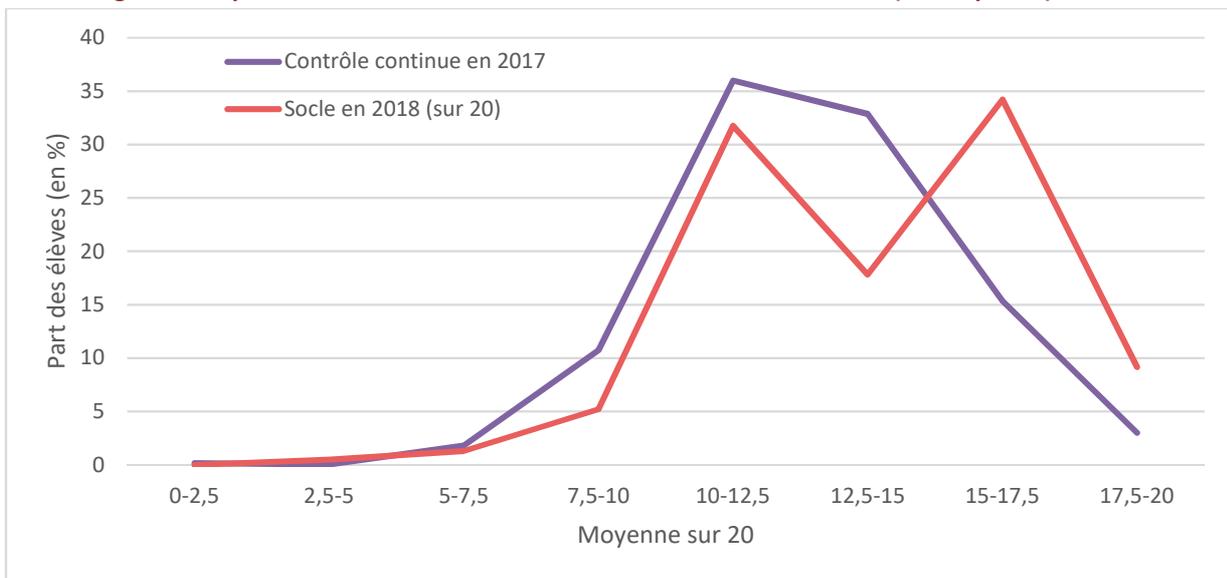
Source : Vice-rectorat/DGE – SEP – CYCLADES

## 4. Le nombre de mentions « bien » et « très bien » progresse de 42%

Avec les nouvelles modalités d'évaluation (*encadré*), les candidats scolaires sont évalués en cours de formation sur huit compétences du socle pour lesquelles ils obtiennent 10, 25, 40 ou 50 points selon le niveau de maîtrise. Les candidats obtiennent globalement de meilleurs résultats par rapport au contrôle continu de l'an passé : avec 274 points sur 400, la moyenne s'élève

à 13,7 sur 20 contre 12,7 en 2017 (*figure 4*). Les candidats scolaires sont également évalués sur des épreuves finales, qui se composent de quatre épreuves écrites et une soutenance orale, où ils ont obtenu 10,8 sur 20 contre 10,3 en 2017. En 2018, les moyennes aux épreuves finales varient de 6,5 sur 20 en Histoire-Géographie à 15 sur 20 en soutenance orale.

**Figure 4 : Répartition des notes au contrôle continu en 2017 et au socle (sur 20 points) en 2018**

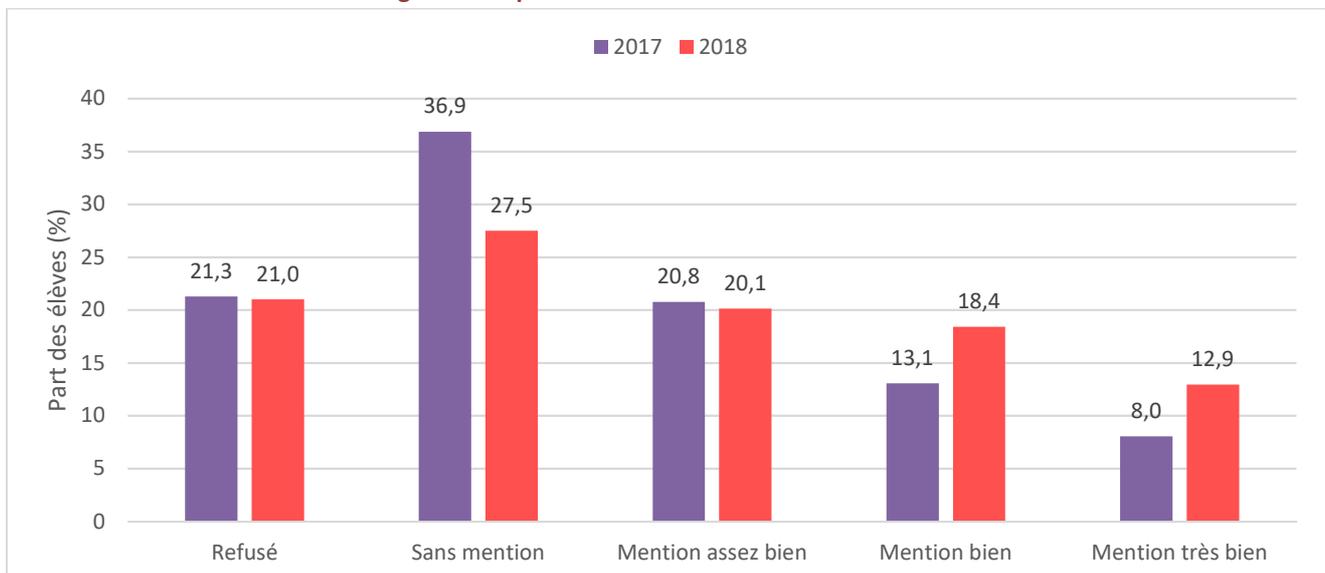


Source : Vice-rectorat/DGE – SEP – OCEAN/CYCLADES

En raison de meilleurs résultats, le nombre d'admis avec mention progresse de 18% et représente la moitié (51%) des candidats présents à l'examen (*figure 5*) contre 42%

en 2017. En particulier, les mentions « bien » et « très bien » progressent de 42% sur un an et représentent près d'un tiers des candidats présents (21% en 2017).

**Figure 5 : Répartition des mentions en 2017 et 2018**



Source : Vice-rectorat/DGE – SEP – OCEAN/CYCLADES

## 5. Huit candidats sur dix qui n'obtiennent pas le brevet continue dans la voie professionnelle

Le brevet ne sanctionne pas la fin des études au collège et les candidats qui ne l'ont pas obtenu peuvent poursuivre leur scolarité en lycée. A la session 2018, 23% des candidats ne se sont pas présentés au brevet ou ne l'ont pas obtenu, soit 955 élèves. Parmi eux, seuls 4% ont redoublé leur troisième au sein de l'académie (figure 6). Huit élèves sur dix ont poursuivi dans la voie

professionnelle de l'éducation nationale dont 37% en seconde professionnelle et 44% en CAP. 11% d'entre eux ont continué leur scolarité hors de Nouvelle-Calédonie, ont interrompu leur scolarité ou se sont orientés en apprentissage ou dans une formation de l'enseignement agricole.

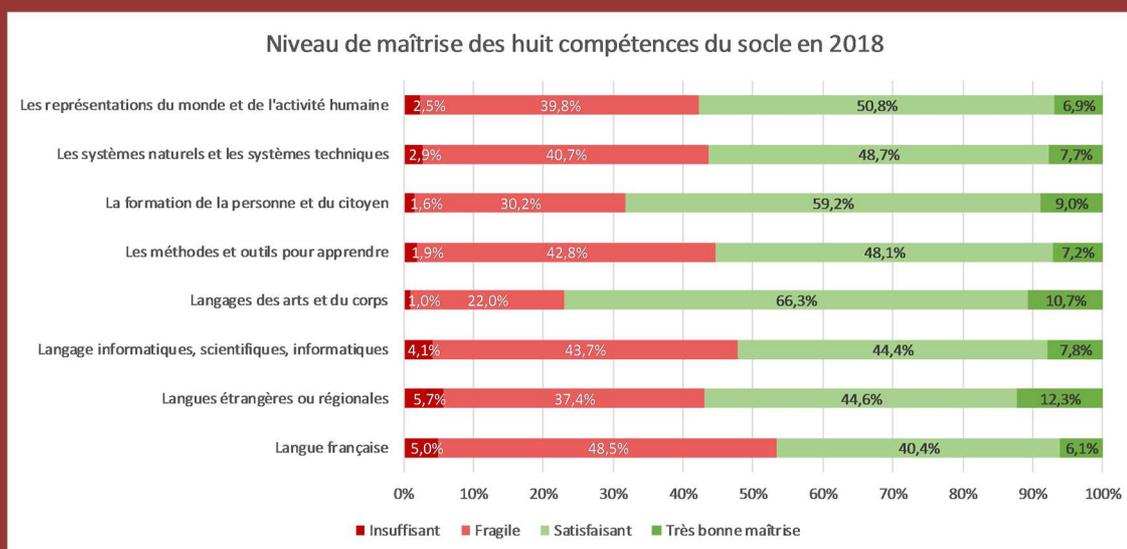
Figure 6 : Devenir à la rentrée 2019 des élèves qui ne se sont pas présentés ou n'ont pas obtenu le diplôme national du brevet à la session 2018

Situation à la rentrée 2019	Proportion
Redouble la 3ème	3,7%
2nde générale ou technologique	4,8%
2nde professionnelle	36,8%
CAP	43,8%
Autres situations	11,0%
<b>Ensemble</b>	<b>100,0%</b>

Source : Vice-rectorat/DGE – SEP – CYCLADES/BEA

### Encadré : Les nouvelles modalités d'attribution du brevet

Les modalités d'obtention du diplôme national du brevet évoluent à la session 2018. Pour les candidats scolaires, les résultats en cours de formation comptent pour 50% dans la note finale (400 points sur 800) mais sont évalués uniquement par le niveau de maîtrise des huit compétences du socle. Chacune des compétences apporte 10 points pour une « maîtrise insuffisante », 25 points pour une « maîtrise fragile », 40 points pour une « maîtrise satisfaisante » ou 50 points pour une « très bonne maîtrise ».



Les candidats scolaires sont également évalués par des épreuves finales sur 400 points qui se composent de quatre épreuves écrites (français sur 100 points, mathématiques sur 100 points, histoire-géographie-enseignement moral et civique sur 50 points et sciences sur 50 points) et une épreuve de soutenance orale de projet (sur 100 points). Pour les candidats individuels, l'évaluation est basée uniquement sur les épreuves finales. Pour obtenir le brevet, les candidats doivent être présents à l'examen (c'est-à-dire à au moins une épreuve terminale) et obtenir 400 points sur 800.

Pour rappel à la session 2017, l'évaluation des scolaires étaient basée sur les notes obtenues en cours de classe de 3<sup>ème</sup> (ou contrôle continu) sur 200 points et quatre épreuves finales sur 160 points, dont trois écrits (français, mathématiques, histoire-géographie-enseignement moral et civique) et un oral (histoire des arts). Pour obtenir le brevet, les candidats devaient être présents à l'examen, obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 et maîtriser le socle.

# Sources et définitions

## Source :

Les résultats publiés proviennent des fichiers de gestion des candidats au diplôme national du brevet (application CYCLADES) incluant les résultats de la session de remplacement.

## Catégorie socioprofessionnelle

La typologie du ministère de l'éducation nationale est construite à partir des professions et catégories socioprofessionnelles suivantes :

- très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, professeurs des écoles et instituteurs ;
- favorisée : professions intermédiaires (sauf professeurs des écoles et instituteurs), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

# Bibliographie

- Les résultats aux examens de la session 2018, VR-DGE, Chiffres détaillés n° SEP – 05 – 2019, mai 2019.
- Les résultats définitifs de la session 2018 du baccalauréat, VR-DGE, Synthèse n° SEP – 03 – 2019, mai 2019.
- La population scolaire à la rentrée 2019, VR-DGE, Chiffres détaillés n° SEP – 02 – 2019, mai 2019.
- Les élèves dans les établissements du second degré à la rentrée scolaire 2019 et prévisions pour les années 2020 et 2021, VR-DGE, Synthèse n° SEP – 01 – 2019, avril 2019.

collection

**Synthèse**

thématique

**Examens**

titre du document

**Les résultats  
de la session 2018 du  
diplôme national du brevet**

éditeur

**Service études et prospectives (SEP)  
vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie,  
direction générale des enseignements**

date

**Mai 2019**

contact

**sep@ac-noumea.nc**